



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2024-127

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Direction des Services du Cabinet

65-2024-05-29-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté portant institution et composition de la commission de sûreté auprès de l'aérodrome de Tarbes Lourdes Pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2024-05-29-00010

Arrêté modifiant l'arrêté portant institution et composition de la commission de sûreté auprès de l'aérodrome de Tarbes Lourdes Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° 65-2024-05-29-00010
modifiant l'arrêté n° 65-2023-05-11-00005 du 11 mai 2023 portant institution et composition
de la commission de sûreté auprès de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (CE) n° 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif
à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et
abrogeant le règlement (CE) n° 2320/2002, notamment le point 2.3 de son annexe II ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.217-3 à R.217-3-3 et D.217-1 à D.217-4 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles R.6341-36 à R.6341-44 et D.6341-45 à D.6341-
54-4 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté n°65-2023-05-11-00005 du 11 mai 2023 portant institution et composition de la
commission de sûreté auprès de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Sur proposition du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Sur proposition du commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de
Toulouse ;

Sur proposition du directeur régional des douanes et droits indirects ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau figurant au 1^o intitulé « Représentants des services de l'État » de l'article 2
de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2023 susvisé est modifié comme suit.

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

La ligne du tableau précité :

Service de l'Etat	Membre titulaire	Membre suppléant
Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects	M. Nicolas CAPDEBOSSCQ, formateur sûreté	Mme Valérie SABATO, Cheffe d'Unité Adjointe à la BSE de Tarbes

Est remplacée par la ligne suivante :

Service de l'Etat	Membre titulaire	Membre suppléant
Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects	M. Malik HOCINE, chef d'unité	Monsieur Antony MATRAY, adjoint au chef d'unité

Article 2 : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud et le directeur régional des douanes et droits directs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 29 mai 2024

Le préfet



Jean SALOMON